



Cofinancé par  
l'Union européenne

# socieux+

L'expertise de l'UE pour la protection  
sociale, le travail et l'emploi

## Termes de référence pour expert.e.s

Termes de référence pour activités

SOCIEUX+ 2024-26  
Polynésie française



Pour distribution externe

SOCIEUX+ est mis en œuvre et cofinancé par

Partenariat dirigé par



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Contexte</b>	<b>4</b>
1.1. Informations socio-économiques générales du pays	4
1.2. Situation du secteur d'intervention	4
1.3. Rôle de l'institution partenaire dans le secteur	5
<b>2. Description de l'action</b>	<b>7</b>
2.1. Objectif général	7
2.2. Objectifs spécifiques	7
2.2. Résultats attendus	7
2.3. Livrables finaux attendus	7
<b>3. Méthodologie</b>	<b>8</b>
3.1. Méthodologie générale (de l'action)	8
3.2. Activités prévues (plan de travail de l'action)	8
3.3. Inclusion des questions transversales	8
<b>4. Description de l'activité</b>	<b>9</b>
4.1. Tâches	9
4.2. Livrables attendus	10
4.2.1. Livrables pré-mission	10
4.2.2. Livrables finaux	10
<b>5. Rapports et soumission des livrables</b>	<b>11</b>
5.1. Formats	11
5.2. Soumission et approbation	12
5.2.1. Livrables pré-mission	12
5.2.2. Livrables finaux	12
<b>6. Expertise requise</b>	<b>13</b>
6.1. Profil d'expertise	13
6.2. Charge de travail	15
<b>7. Candidatures</b>	<b>15</b>
7.1. Appels à expertise	15
7.2. Sélection des expert(e)s	16
7.3. Contractualisation	17
7.4. Compensations financières	18
7.5. Frais de déplacement	18
<b>8. Communication et visibilité</b>	<b>18</b>
<b>9. Code de conduite</b>	<b>19</b>
<b>À propos de SOCIEUX+</b>	<b>20</b>

**Code et pays partenaire :** *SOCIEUX+ 2024-26 Polynésie française*

**Titre de l'action :** *Optimiser l'emploi et la formation en Polynésie : une synergie renforcée entre acteurs publics et privés*

**Institution partenaire :** *Service de l'Emploi de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI)*

**Numéro et titre de l'activité :**

- *Activité 3 : Renforcement de l'Observatoire de l'Emploi*

**Dates de mise en œuvre et lieu provisoires :**

- *Préparation à distance : 1-19 septembre 2025*
- *Mission sur site : 22 septembre au 3 octobre 2025*
- *Rédaction de rapports (experts): 6-17 octobre 2025*

**Fonctions et responsabilités de l'expert(e) (par activité) :**

*Expert(e) principal (Expert(e) 1) :*

- *Domaine(s) d'expertise : Politique de l'emploi, Services d'emploi*
- *Compétences spécifiques : Gouvernance, transparence et redevabilité, Structures, rôles, organisation et arrangements*

*Expert(e) 2 :*

- *Domaine(s) d'expertise : Marché du travail, Formation professionnelle*
- *Compétence(s) d'expertise spécifique(s) : Gouvernance, transparence et redevabilité, Structures, rôles, organisation et arrangements*

**Charge de travail :**

Activité 3 - Expert(e) #1 : 17 jours au total (7 jours à distance ; et 10 jours sur place)

Activité 3 - Expert(e) #2 : 16 jours au total (6 jours à distance ; et 10 jours sur place)

**Référence de l'appel à expertise :** **24-26/PYF/3**

**Version - #:** \_\_\_\_  Avant-projet  Version définitive Date : *Jour mois année*

# 1. Contexte

## 1.1. Informations socio-économiques générales du pays

La Polynésie française est un territoire français d'outre-mer situé dans l'océan Pacifique. Elle est composée de 118 îles, dont Tahiti, Bora-Bora et Moorea. Sa superficie est de 4 167km<sup>2</sup> et sa capitale est Papeete. En 2023, sa population est de 308 872 habitants (Banque Mondiale).

Son économie est principalement orientée vers les services, avec une forte dépendance au secteur du tourisme, mais aussi à l'industrie et à la construction. Le PIB par habitant de la Polynésie française est relativement élevé, à environ 2,37 millions de francs CFP, mais des inégalités sociales persistent, notamment un taux de chômage supérieur à 20 %, touchant particulièrement les jeunes (plus de 50 % des demandeurs d'emploi ont moins de 30 ans) (IEOM, 2023).

La Polynésie cherche à répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD) en mettant en place des politiques visant à réduire la pauvreté, améliorer l'éducation et protéger l'environnement. Cependant, des défis restent à relever pour atteindre ces objectifs, en particulier en matière d'inégalité sociale et d'accès à l'emploi. Le rapport ODD de la Polynésie de 2021 souligne les progrès réalisés, mais également les obstacles dans certains domaines comme la lutte contre la pauvreté (Service Public de Polynésie française, 2021).

## 1.2. Situation du secteur d'intervention

Le cadre institutionnel du travail et de l'emploi en Polynésie française est un dispositif complexe visant à régir les relations de travail et à promouvoir l'emploi dans ce territoire d'Outre-mer. Il est caractérisé par un ensemble de spécificités liées à son statut particulier et à son éloignement géographique.

### **Politiques, systèmes et programmes clés**

La Polynésie française mène des politiques actives en matière d'emploi, de formation professionnelle et de développement économique. Parmi les principaux dispositifs, on peut citer :

- Le Plan de développement de la formation professionnelle continue (PDFPC) qui vise à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi et des salariés.
- Le SEFI, Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles qui assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- Les contrats aidés qui encouragent l'embauche de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.
- Les aides à la création d'entreprise pour favoriser l'entrepreneuriat et le développement économique local.

### **Cadre juridique**

Le droit du travail en Polynésie française est en grande partie inspiré du droit du travail français, mais il comporte certaines adaptations pour tenir compte des spécificités locales. Le Code du travail de la Polynésie française constitue le principal texte de référence. Il régit

notamment les relations individuelles et collectives de travail, les conditions de travail, la formation professionnelle, la santé et la sécurité au travail.

#### **Principales parties prenantes**

De nombreux acteurs interviennent dans le domaine du travail et de l'emploi en Polynésie française

- Les institutions : le gouvernement de la Polynésie française, le SEFI, la direction du travail, les organismes de formation professionnelle, etc
- Les partenaires sociaux : les syndicats de salariés et les organisations patronales
- Les entreprises
- Les demandeurs d'emploi

#### **Spécificités**

Le cadre institutionnel du travail et de l'emploi en Polynésie française présente certaines particularités :

- Le statut de territoire d'Outre-mer : qui implique des adaptations du droit du travail français pour tenir compte des réalités locales.
- L'éloignement géographique : qui peut rendre plus difficile l'accès à la formation et à l'emploi.
- La diversité culturelle : qui nécessite une approche spécifique des relations de travail.
- Le poids du secteur primaire : l'agriculture et la pêche sont des secteurs importants de l'économie polynésienne, ce qui a des conséquences sur l'emploi et les conditions de travail.

### **1.3. Rôle de l'institution partenaire dans le secteur**

La Délibération n° 99-208 APF du 18 novembre 1999 porte création d'un service dénommé service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.) qui prépare, anime et met en œuvre les orientations du gouvernement de la Polynésie française en matière d'emploi, de formation continue et d'insertion professionnelles. Afin d'assurer la cohérence des actions menées en matière d'emploi et de formation des jeunes et des adultes dans la perspective de leur insertion professionnelle, le service assure une fonction générale d'information, de coordination et de concertation. A cet effet, le service est plus particulièrement chargé d'accomplir les missions suivantes :

- planifier et conduire la collecte de toutes informations et données statistiques nécessaires pour apprécier à tout moment la situation dans les domaines de sa compétence ;
- préparer et organiser les actions de soutien à la coordination ministérielle ;
- assurer un appui technique et administratif aux instances qui conduisent ou financent sur crédits publics des actions de formation continue ou d'insertion professionnelle par l'expertise des programmes et la validation des formations qualifiantes ;
- préparer et conduire la concertation entre l'ensemble des acteurs de la formation des jeunes et des adultes dans la perspective de leur insertion professionnelle.

Pour promouvoir l'emploi, la formation et l'insertion professionnelles, le service est plus particulièrement chargé d'accomplir les missions suivantes :

- mettre en œuvre, par tous moyens, des actions de conseil, de bilan et d'orientation à l'attention des demandeurs d'emploi et des publics prioritaires, notamment en assurant le service public du placement ;

- assurer l'encadrement de l'exercice de l'activité de formation professionnelle ;
- faciliter l'accès à l'emploi et son maintien ; favoriser la fluidité du marché du travail ;
- concevoir et mettre en œuvre toutes actions tendant à favoriser l'activité et l'emploi ;
- mettre en œuvre toute disposition relative à l'accès de l'emploi salarié.

La Polynésie compte en 2023, 184 500 personnes âgées de 15 à 64 ans. Le taux d'emploi (55,8%) et le taux d'activité (61%) progressent de 1,2 points en 2023. Ils restent cependant en retrait de 13 points par rapport à la situation en France métropolitaine. Le taux d'emploi est plus important que dans les autres collectivités d'Outre-mer françaises, hormis en Martinique et en Nouvelle-Calédonie. Le taux de chômage diminue à 8,5 % en Polynésie française, seule collectivité à ne pas indemniser les demandeurs d'emploi, incitant peu à se déclarer comme chômeurs.

En 2023, 25 900 personnes inactives souhaitent occuper un emploi, soit 14,0 % de la population. Les personnes ne souhaitant pas travailler à court terme sont 55 700, soit une baisse de 2 400 sur un an, et représentent 32 % de la population. Ce taux, en constante progression, était de 26,8 % en 2018. En 2023, 102 900 personnes occupent un emploi soit 2 100 de plus qu'un an auparavant. Parmi elles, 6,1 % se déclarent en sous-emploi soit 6 300 personnes en emploi à temps partiel et qui souhaitent travailler plus d'heures. Le nombre de chômeurs (9 600) demeure sous la barre des 10 000 depuis trois ans, stable par rapport à 2022. Le taux d'activité atteint 61,0 % en 2023, dans la continuité des deux dernières années. La part du halo dans l'ensemble des individus souhaitant travailler (chômage et halo) augmente à 63,1 %. Le taux de personnes ne souhaitant pas travailler parmi les inactifs diminue à 77,4 % (- 1,1 point). De 2018 à 2023, le nombre d'inactifs a diminué de 400 (- 0,6 %). Le nombre de personnes dans le halo du chômage est en retrait de 6 800 (- 29,5 %), alors que le nombre de personnes inactives sans vouloir un travail a augmenté de 6 400, elles sont désormais 55 700. Les trajectoires entre l'inactivité, l'emploi et le chômage sont multiples. La baisse du nombre d'inactifs ne souhaitant pas travailler ne se retrouve pas directement dans la hausse de l'emploi. De 2022 à 2023, huit inactifs ne souhaitant pas travailler sur dix sont restés dans la même situation, un sur dix a trouvé un emploi et la même proportion est devenue demandeur d'emploi. Parmi les personnes en emploi, neuf sur dix sont restées en emploi, 5 % sont devenues demandeurs d'emploi et 5 % sont devenues inactives ne souhaitant plus d'emploi.

Seule la moitié des demandeurs d'emploi le sont toujours un an plus tard ; un quart d'entre eux a trouvé un emploi et l'autre quart ne souhaite désormais plus travailler du fait de nouvelles conditions familiales ou par découragement. Sur les quelques 50 000 embauches annuelles en Polynésie française, le service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (S.E.F.I.) ne capte que 6500 offres d'emploi (13%). Les embauches ne permettent pas de connaître l'emploi et la qualification qui sont recherchés. Par ailleurs, toutes les personnes sans emploi souhaitant travailler ne se déclarent pas au S.E.F.I. .

Sur les 29 000 personnes qui s'enregistrent chaque année au S.E.F.I., seulement 10% ont postulé au moins une fois sur une offre d'emploi. Moins de 10% des personnes enregistrées sont proactives et suivies ou suivies par un conseiller référent. Les profils des demandeurs d'emploi sont variés et nombreux sont ceux dont les freins périphériques à l'emploi ne sont pas levés.

## 2. Description de l'action

### 2.1. Objectif général

Les capacités institutionnelles des institutions chargées de l'emploi, du travail et de la protection sociale sont renforcées et consolidées.

### 2.2. Objectifs spécifiques

S. 1: Améliorer l'efficacité des politiques publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle

S. 2: Renforcer la coordination entre les opérateurs publics et privés

### 2.2. Résultats attendus

R. 1: Le système de l'emploi et de la formation professionnelle est cartographié

R. 2: Des recommandations d'amélioration des mécanismes de gouvernance sont proposés (structures organisationnelles, partenariats et coordination, participation des parties prenantes)

R. 3: Les sources et la gouvernance de l'Observatoire sont élargies pour en faire un outil efficient de la politique de l'emploi

### 2.3. Livrables finaux attendus

D. 1: Document de cartographie du système de l'emploi et de la formation professionnelle

D. 2: Document technique de propositions de mécanismes de gouvernance améliorés entre les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle

D. 3: Document technique de propositions de renforcement de l'Observatoire de l'Emploi

## 3. Méthodologie

### 3.1. Méthodologie générale (de l'action)

La première activité fut un exercice de cartographie du système de l'emploi et de la formation professionnelle en PF. Ce fut une étape cruciale pour identifier les parties prenantes clés, pour analyser les rôles et les influences, et s'assurer d'une meilleure coordination et collaboration pour la mise en œuvre des activités suivantes. La deuxième activité a eu pour but de présenter des mécanismes de gouvernance des secteurs de l'emploi et de la formation professionnelle ayant eu du succès, et ensuite de co-construire des mécanismes de gouvernance entre acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle polynésiens. Enfin, cette troisième activité se centrera sur le renforcement de l'Observatoire de l'Emploi, en vue d'en faire un outil performant d'analyse et de suivi de l'évolution du marché de l'emploi en Polynésie Française. L'accent sera porté sur la gestion de l'information et l'élaboration de notes stratégiques.

Les experts mobilisés se réuniront avec les 3 agents du Bureau des Etudes et de la Statistique qui animent l'Observatoire de l'emploi ainsi que la Directrice.

Ils passeront en revue la base de données que le SEFI utilise pour collecter ses données et élaboreront des protocoles de collecte, mise à jour, validation et archivage des données.

Ils élaboreront une typologie de notes stratégiques (sectorielles, territoriales, prospective), mettront en place une méthodologie standardisée de rédaction (plan type, format, sources à utiliser), avec un ciblage sur la rédaction claire synthétique et orientée aux décideurs publics/privés.

### 3.2. Activités prévues (plan de travail de l'action)

Les activités suivantes sont actuellement prévues pour l'action :

- Activité 1 - Cartographie du système de l'emploi et de la formation professionnelle
- Activité 2 - Echanges de bonnes pratiques et co-construction de mécanismes de gouvernance
- Activité 3 - Renforcement de l'Observatoire de l'Emploi

Les présents termes de référence couvrent les services attendus pour la/les activité(s) du plan de travail décrits ci-dessus :

- Activité 3

### 3.3. Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ a conscience de l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont dûment prises en compte :

- Égalité des genres ;
- Bonne gouvernance ;
- Durabilité environnementale ;

- Droits de l'homme (y compris les droits des enfants, des personnes handicapées, des groupes vulnérables et des minorités) ;
- Inclusion sociale et économique de groupes vulnérables ; et,
- Inégalité.

## 4. Description de l'activité

### 4.1. Tâches

L'expert(e) principal(e) dirigera la mission sur place. Il/elle sera responsable de la production de tous les livrables liés à l'activité. Il/elle sera responsable de la préparation, de la coordination, de la mise en œuvre et des rapports concernant l'activité dans son ensemble vis-à-vis de SOCIEUX+.

Les principales tâches attendues de l'équipe de mission incluent :

#### Tâche 1 – Préparation de la mission

L'équipe d'experts :

- Acquiert une connaissance approfondie du contexte local ; examine tout document de référence pertinent fourni par l'équipe SOCIEUX+ et/ou l'établissement partenaire (PI).
- Établit, en étroite consultation avec l'expert principal, la méthodologie et l'agenda la mission.
- Soumet le MeN à l'approbation de l'équipe SOCIEUX+.
- Participe à un briefing pré-départ avec l'équipe SOCIEUX+ (environ une semaine avant la mission).

#### Tâche 2 – Mise en œuvre de la mission

L'équipe d'experts :

- Examine et finalise l'ordre du jour de la mission et la liste des parties prenantes à consulter avec le chercheur principal à son arrivée ; toute modification du MeN doit être communiquée à l'équipe SOCIEUX+ en temps utile.
- Organise, le cas échéant, une brève présentation des objectifs et de la méthodologie de la mission à l'intention du CP et des parties prenantes concernées.
- Fournit à la délégation de l'UE, le cas échéant, un exposé sur le contexte de la demande et les objectifs de la mission.
- Mène des consultations avec les dirigeants et le personnel de l'IP ainsi qu'avec les parties prenantes concernées, y compris la délégation de l'UE, conformément à l'ordre du jour.
- Compile les premiers résultats et les principales conclusions de l'échange technique entre pairs dans une brève présentation qui sera utilisée pour la consultation finale et le débriefing sur place.
- Canalise tout matériel pouvant être utile pour informer le public sur l'activité (photos, interviews, brèves notes ou articles).
- Assure la liaison avec l'équipe SOCIEUX+ à chaque étape de la mise en œuvre concernant les doutes sur l'éligibilité des propositions soulevées par le PI, les développements politiquement sensibles ou toute autre question pertinente pouvant nécessiter une position formelle de SOCIEUX+.

### Tâche 3 – Consultation finale et compte rendu

L'équipe d'experts :

- Présente les premières conclusions et les principales recommandations issues de l'échange technique entre pairs à l'IP principal, aux parties prenantes concernées et à la délégation de l'UE.
- Recueille les commentaires de l'IP principal, des parties prenantes concernées et de la délégation de l'UE en vue de les inclure, dans la mesure du possible, dans leur version finale des livrables finaux de l'activité.

### Tâche 4 – Finalisation et soumission des livrables

L'équipe FFM :

- Prépare les livrables finaux pour examen et rétroaction par SOCIEUX+, le CP et éventuellement d'autres parties prenantes.

## 4.2. Livrables attendus

### 4.2.1. Livrables pré-mission

- MeN : Une note méthodologique décrivant de manière détaillée l'approche de travail, les outils et les méthodes à employer, une analyse des risques, etc. ; et un programme de l'activité/la mission détaillant les réunions et séances de travail à organiser, les personnes à rencontrer, etc. La Note méthodologique ne doit pas excéder 5 pages (hors page de garde et annexes).

### 4.2.2. Livrables finaux

- D1 : un rapport individuel de mission d'expert (ExMR) au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Ce rapport est un produit confidentiel destiné uniquement à une utilisation interne par SOCIEUX+. L'équipe d'expert(e)s peut également soumettre un rapport ExMR individuel conjoint si elle le souhaite (voir les instructions sur le modèle).
- D2 : un formulaire individuel de feedback d'expert (ExF) rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle d'ExMR).
- D3 : un rapport d'activité (AcR) collectif au format SOCIEUX+ format (modèle fourni). Cet AcR doit être produit conjointement par les membres de l'équipe chargée de la mission. Il est destiné à l'institution partenaire et sera vraisemblablement transmis aux principales parties prenantes de l'action. Le rapport décrira les tâches réalisées au cours de l'activité. Il apportera une contribution significative aux livrables finaux de l'action.
- D4 : Un rapport technique (présentant la contribution apportée par les expert(e)s à l'IP en rapport avec le contenu des échanges de pairs à pairs et en vue d'atteindre les résultats attendus de l'action et de contribuer à la réalisation de ses objectifs spécifiques. Il s'agit d'un travail technique sur l'objet même de la coopération entre pairs. Le rapport technique doit être conforme à la description figurant dans le ToREx et à ce dont il est convenu dans la MeN) :

1) Note d'analyse de l'actuel système de collecte et exploitation de données inhérents au marché du travail polynésien; 2) protocoles de collecte, mise à jour, validation et archivage des données; 3) Modèles de notes stratégiques pour l'utilisation de données dans la prise de décision sectorielle

Proposition de structure du livrable technique (à titre d'exemple et sous réserve des besoins et découvertes sur le terrain) :

- Système de collecte de données :
  - Diagnostic et analyse des systèmes de collecte et de traitement des données existants
  - Cartographie des sources de données disponibles
  - Protocoles de collecte, mise à jour, analyse, archivage des données)
- Élaboration de produits analytiques et stratégiques :
  - Guide méthodologique pour la production de notes stratégiques
  - Modèles de rapports analytiques et périodiques (rapport trimestriel ou semestriel sur les tendances du marché du travail)
  - Bulletins de veille emploi (format court, périodique sur les tendances nationales et internationales)

## 5. Rapports et soumission des livrables

### 5.1. Formats

Tous les livrables et produits de l'activité (notes, rapports, présentations, etc.) doivent être conformes aux formats et modèles fournis par l'Équipe de SOCIEUX+.

Tous les livrables et produits doivent être soumis en version électronique modifiable (Microsoft Word 97-2003 [doc], PowerPoint 97-2003 [ppt] et Excel 97-2003 [xls] ; ou en format équivalent OpenDocument). Les documents électroniques non modifiables tels que les « portable document format » (PDF) ne seront pas acceptés.

Les modèles de présentations électroniques à utiliser lors de l'activité/la mission seront fournis par l'Équipe de SOCIEUX+. Ces modèles sont en format Microsoft PowerPoint et sont conformes à la charte graphique de SOCIEUX+. Ces modèles doivent être utilisés comme seul format par tous les membres de l'équipe de mission. Ils doivent être utilisés pour toutes les présentations faites par l'équipe qui réalise la mission. L'utilisation par les expertes et experts de leurs propres modèles ou de formats de leur organisation d'origine n'est pas autorisée, sauf indication écrite contraire (par courriel) de l'Équipe de SOCIEUX+.

Toutes les versions des livrables ou d'autres produits utilisés ou produits pendant l'activité/la mission doivent inclure la clause de non-responsabilité suivante :

« *Clause de non-responsabilité :*

*La responsabilité de cette publication incombe uniquement à ses auteurs. L'Union européenne, la Commission européenne, les partenaires de mise en œuvre de SOCIEUX+ et le personnel de SOCIEUX+ ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »*

Les expertes et experts contractualisés pourront se référer au dossier d'information qui leur sera fourni après leur contractualisation.

Tous les livrables doivent être soumis en anglais ou dans la langue de l'institution partenaire.

## 5.2. Soumission et approbation

Toutes les versions des livrables (avant-projets, version définitive ou autres) doivent être soumises directement et uniquement à l'Équipe de SOCIEUX+, sauf instruction écrite contraire (par courrier électronique) de l'Équipe de SOCIEUX+ aux expert(e)s.

### 5.2.1. Livrables pré-mission

- Les livrables antérieurs à la mission doivent être convenus avec l'institution partenaire, puis soumis à l'Équipe de SOCIEUX+ au plus tard 5 jours ouvrables avant le départ de l'équipe d'expert(e)s pour la mission.
- Les livrables antérieurs à la mission seront transmis à SOCIEUX+, qui les examinera. Le feedback sur les livrables doit être communiqué à l'équipe chargée de la mission de cadrage au plus tard 2 jours avant le départ des expert(e)s pour la mission. Les commentaires et recommandations de ce feedback seront pris en compte dans la mise en œuvre de l'activité/la mission par les expert(e)s. Une version mise à jour de la MeN, intégrant les feedbacks et recommandations de l'Équipe de SOCIEUX+ devra être à nouveau soumise par l'équipe d'expert(e)s dès que possible.

### 5.2.2. Livrables finaux

- Les premières versions provisoires des livrables finaux doivent être soumises par l'équipe d'expert(e)s à l'Équipe de SOCIEUX+ au plus tard 10 jours ouvrables après l'achèvement de la mission de l'équipe d'expert(e)s.
- Le feedback de l'Équipe de SOCIEUX+ sur la première version provisoire du rapport doit être communiqué dans les 5 jours ouvrables suivant sa soumission.
- Le feedback devra être intégré par l'équipe d'expert(e)s dans les versions provisoires 5 jours ouvrables après la réception des commentaires.
- La seconde version provisoire des livrables sera soumise par l'Équipe de SOCIEUX+ à l'IP pour examen et approbation. L'IP devra approuver ou formuler des commentaires et/ou demandes de modifications au plus tard 5 jours ouvrables après leur réception.
- En cas de commentaires et/ou demandes de modifications, l'équipe d'expert(e)s disposera d'un délai de 5 jours ouvrables supplémentaires pour produire une version définitive des livrables. De manière générale, une seule série de feedback et révision sera acceptée.
- Les paiements finaux et le remboursement des frais de déplacement aux expert(e)s ne pourront être autorisés qu'une fois que la version définitive des livrables aura été approuvée par l'IP et SOCIEUX+.

## 6. Expertise requise

### 6.1. Profil d'expertise

#### Expert(e) principal(e) [Expert(e) #1 : Systèmes d'Information et Analyse de Données du Marché du Travail]

- **Domaine(s) d'expertise** : Statistiques du travail, analyse de données, collecte de données
- **Aptitude(s) et compétence(s)** : Systèmes de gestion de l'information, Technologies de l'information et de la communication, Statistiques et intelligence économique

#### **Critères (essentiels/requis) :**

a) Le type et le niveau d'études requis :

« Master » (ou diplôme universitaire supérieur équivalent nécessitant quatre (4) années d'études) dans les domaines d'expertise (voir ci-dessus), ou dans une autre discipline directement liée. En son absence, le master peut être remplacé par une combinaison de diplôme(s) académique(s) et d'années pertinentes d'expérience professionnelle combinant le domaine d'expertise et les compétences spécifiques demandées :

- un diplôme universitaire intermédiaire (« Bachelor », diplôme équivalent nécessitant trois (3) années d'études) avec trois (3) années supplémentaires d'expérience professionnelle ; ou,
- un diplôme universitaire de premier niveau (« Licence », titre ou diplôme équivalent nécessitant deux (2) années d'études) avec cinq (5) années supplémentaires d'expérience professionnelle.

L'expérience professionnelle supplémentaire utilisée pour calculer l'équivalence académique n'est pas prise en compte dans le calcul de l'expérience professionnelle générale minimale.

- b) Le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente combinant le(s) domaine(s) d'expertise et les aptitudes et compétences spécifiques démontrées : **10**
- c) Connaissances linguistiques requises : **français parlé et écrit**  
N.B. : Des services de traduction et d'interprétation peuvent être commandés par SOCIEUX+.
- d) Autre(s) qualification(s) essentielle(s) :
- Maîtrise des méthodes d'analyse quantitative et économétrique appliquées au marché du travail**
  - Expérience dans la gestion de bases de données emploi**
  - Expertise en systèmes d'information statistiques, entrepôts de données et outils de BI**

**Expert(e) #2 : Stratégie Emploi et Rédaction de Notes Stratégiques**

- **Domaine(s) d'expertise** Marché du travail
- **Aptitude(s) et compétence(s) spécifiques** : élaboration et développement de la politique et stratégie, pilotage et mise en œuvre de la politique et stratégie

**Critères (essentiels/requis) :**

a) Le type et le niveau d'études requis :

« Master » (ou diplôme universitaire supérieur équivalent nécessitant quatre (4) années d'études) dans les domaines d'expertise (voir ci-dessus), ou dans une autre discipline directement liée. En son absence, le master peut être remplacé par une combinaison de diplôme(s) académique(s) et d'années pertinentes d'expérience professionnelle combinant le domaine d'expertise et les compétences spécifiques demandées :

- un diplôme universitaire intermédiaire (« Bachelor », diplôme équivalent nécessitant trois (3) années d'études) avec trois (3) années supplémentaires d'expérience professionnelle ; ou,
- un diplôme universitaire de premier niveau (« Licence », titre ou diplôme équivalent nécessitant deux (2) années d'études) avec cinq (5) années supplémentaires d'expérience professionnelle.

L'expérience professionnelle supplémentaire utilisée pour calculer l'équivalence académique n'est pas prise en compte dans le calcul de l'expérience professionnelle générale minimale.

- b) Le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente combinant le(s) domaine(s) d'expertise et les aptitudes et compétences spécifiques démontrées : **10**
- c) Connaissances linguistiques requises : **français parlé et écrit**  
N.B. : Des services de traduction et d'interprétation peuvent être commandés par SOCIEUX+.
- d) Autre(s) qualification(s) essentielle(s) :
- Très bonne connaissance des enjeux de l'emploi, des politiques actives du marché du travail et de la planification stratégique**
  - Maitrise de la rédaction de notes d'aide à la décision et policy briefs à destination de décideurs publics et partenaires sociaux**
  - Expertise en veille stratégique, analyse prospective, benchmarking de politiques de l'emploi**

**Institutions collaboratrices :**

Les institutions publiques ou mandatées des États membres de l'Union européenne possédant l'expertise et les compétences requises décrites ci-dessus sont également invitées à candidater directement et à contacter SOCIEUX+ pour fournir une expertise et participer à cette/ces activité(s). Les référents et le personnel responsable peuvent contacter directement l'Équipe de SOCIEUX+ à l'adresse suivante : [experts@socieux.eu](mailto:experts@socieux.eu), en indiquant la référence de l'appel à expertise.

## 6.2. Charge de travail<sup>1</sup>

	Préparation	Travail sur place	Rapports & livrables	Total
Expert(e) principal(e) (# 1)	3	10	4	17
Expert(e) (# 2)	3	10	3	16
<b>Total expert(e)s</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>33</b>

## 7. Candidatures

### 7.1. Appels à expertise

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur [le site web](#) de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : <https://pmt.socieux.eu>. La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
  - a) Fournir les coordonnées de contact<sup>2</sup>.
  - b) Fournir des informations sur leur(s) domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, les expert(e)s sont encouragé(e)s à remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour de futures missions.
  - c) Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Veuillez noter que les jours de voyage ne sont pas considérés comme des jours travaillés.

<sup>2</sup> La base de données d'expert(e)s et autres outils de gestion de SOCIEUX+ se conforment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) – Règlement (UE) 2016/679.

<sup>3</sup> Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel à expertise), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Les candidatures sont examinées de façon continue et les postes peuvent être pourvus dès que des candidats appropriés sont identifiés.

Les experts peuvent être identifiés et sélectionnés à l'issue d'une procédure non concurrentielle, qui ne s'applique que dans quatre circonstances spécifiques :

- Les experts à mobiliser auprès d'une « institution privilégiée », c'est-à-dire l'entité publique d'un pays membre de l'UE indiquée par l'institution partenaire dans la REF comme étant le modèle d'apprentissage et la source d'expertise souhaitée et la plus appropriée ;
- Des experts à mobiliser, sur demande de l'institution partenaire, auprès d'une « entité de soutien », c'est-à-dire un partenaire national ou international de développement qui soutient l'institution partenaire dans le même domaine de travail ou dans un domaine similaire concerné par la demande ;
- Des experts à mobiliser pour accompagner une visite d'étude de la délégation de l'institution partenaire auprès d'un pays membre de l'UE, c.-à-d. un expert public de l'une des institutions hôtes de la délégation de l'institution partenaire au niveau du pays membre de l'UE ;
- Des experts à mobiliser auprès de d'anciens institutions partenaires dans le cadre d'une coopération triangulaire.

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à [experts@socieux.eu](mailto:experts@socieux.eu) en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code de l'action indiqué en page de garde des termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'Équipe de SOCIEUX+ à l'adresse [experts@socieux.eu](mailto:experts@socieux.eu).

## 7.2. Sélection des expert(e)s

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des expert(e)s des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticien(ne)s travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

- Les praticien(ne)s, les fonctionnaires et les employé(e)s d'organismes mandatés par l'État ;
- Les collaborateur(trice)s et les employé(e)s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
- Les académicien(ne)s (chercheur(euse)s ou enseignant(e)s) d'institutions publiques ou parapubliques).
- Les personnes expertes régionales : Elles apportent une valeur ajoutée significative, car elles appartiennent à des institutions avec lesquelles SOCIEUX+ a déjà collaboré dans la région où l'action sera mise en œuvre. De plus, elles peuvent fournir une perspective contextualisée des réalités sociopolitiques, économiques et culturelles de la région, ce qui renforce la pertinence, la faisabilité et la durabilité des propositions et des résultats.

Les expertes et experts publics en service actif des institutions collaboratrices sont prioritaires dans la sélection. Les consultant(e)s privé(e)s peuvent également soumettre leur candidature. Celle-ci ne sera étudiée que si aucun(e) expert(e) public/que adéquat(e) n'a pu être identifié(e). La mobilisation d'expert(e)s actuellement employé(e)s auprès d'agences internationales spécialisées se limite aux activités et/ou aux actions mises en œuvre conjointement avec l'agence d'origine de l'expert(e), telle qu'indiquée à « Entité de soutien » dans la Demande.

Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens menés par téléphone ou par d'autres moyens de communication.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger **le Guide pour expertes et experts et institutions collaboratrices** disponible sur [www.socieux.eu](http://www.socieux.eu).

Chez SOCIEUX+ nous considérons que chaque expert(e) a sa valeur propre et apprécions la variété des expériences apportées au Projet. De ce fait, nous adoptons une politique stricte de non-discrimination. Nous pensons que toutes les personnes doivent être traitées de la même manière indépendamment de leur(s) race, sexe, identification de genre, orientation sexuelle, nationalité d'origine, langue maternelle, religion, âge, handicap, situation matrimoniale, nationalité, informations génétiques, grossesse ou de toutes autres caractéristiques protégées par la législation. Si vous estimez avoir été victime de discrimination, veuillez en informer l'Équipe de SOCIEUX+ dès que possible. Toute plainte fera l'objet d'une enquête appropriée.

## 7.3. Contractualisation

Les expert(e)s public(que)s peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié(e)s retraité(e)s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé(e)s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

Les candidat(e)s présélectionné(e)s peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, d'employée ou d'employé public.

Différentes options contractuelles :

- **Expert public français en activité** (contracté par Expertise France)  
Lettre de mission (+ formulaire de cumul d'activités signé par le supérieur hiérarchique).
- **Expert public espagnol en activité**  
Le fonctionnaire espagnol sera engagé par la FIIAPP conformément à ses règles internes.
- **Expert public de l'UE** (y compris les experts retraités ou privés français et espagnols)
  - Contrat de prestation de service (CPS) avec l'expert (+ document d'autorisation de l'employeur indiquant les dates de l'activité + un numéro d'identification fiscale pour pouvoir émettre une facture) ; ou
  - Société de portage salarial : experts ne disposant pas d'un numéro d'identification fiscale leur permettant de facturer des activités dans leur pays, mais qui sont autorisés à signer des contrats de travail temporaire conformément à la législation locale ; ou

- Contrat de prestation de service avec une institution : experts ne disposant pas d'un numéro d'identification fiscale leur permettant de travailler dans leur pays et qui ne peuvent pas signer de contrat de travail conformément à la législation locale.
- **Expert régional:** en fonction de la législation locale et des préférences de l'institution de l'expert, le contrat sera signé soit directement avec l'expert, soit avec l'institution à laquelle il appartient.

## 7.4. Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel(le)s ou les employé(e)s en service actif ou retraité(e)s ont droit à des indemnités fixes standard de 350 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultantes privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé(e)s public(que)s à toutes fins utiles, s'agissant des compensations financières fournies par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

## 7.5. Frais de déplacement

Tous les frais de déplacement des expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont pris en charge par SOCIEUX+ selon le [Guide pour expertes et experts et institutions](#) collaboratrices, qui donne des informations détaillées sur la conclusion de contrats avec SOCIEUX+ (version en vigueur à la date de signature du contrat).

## 8. Communication et visibilité

SOCIEUX+ pourra utiliser ses canaux de communication, tels que le site Web, la lettre d'information et d'autres moyens, pour partager des informations sur la réalisation et les résultats des activités. À cet effet, des contributions de personnes expertes mobilisées seront prévues.

Il sera ainsi possible de demander de petites contributions à des fins de communication et de visibilité, telles que des photographies, des textes courts et des interviews. Des séances d'information brèves pourront être organisées avec la personne responsable de la communication de SOCIEUX+ avant et après la mission. Ces séances offriront l'opportunité d'identifier des opportunités et des stratégies de communication.

La bonne utilisation des modèles et des éléments de visibilité de SOCIEUX+ sera assurée conformément aux lignes directrices de l'UE en matière de visibilité.

Pour des activités et événements spécifiques et dans certaines circonstances, des produits de visibilité pourront être mis à disposition des personnes expertes, tels que des brochures, des classeurs, des clés USB, des carnets, etc.

## 9. Code de conduite

Les expert(e)s mobilisé(e)s par SOCIEUX+ prendront part aux activités de coopération technique depuis les étapes préparatoires jusqu'à la production des livrables. L'Équipe de SOCIEUX+ assistera les membres de l'équipe de mission en les appuyant et conseillant sur la préparation de la documentation d'information. L'Équipe de SOCIEUX+ recueillera les commentaires des institutions partenaires et parties prenantes pertinentes afin de veiller à ce que les rapports de mission et leurs recommandations soient remis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à la Commission européenne.

Les expertes et experts mobilisés ne représentent ni SOCIEUX+ ni l'UE. Les opinions techniques et recommandations exprimées relèvent de leur propre analyse. Ils ne doivent pas exprimer d'opinions négatives sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ devant des tiers. En revanche, ils doivent connaître les objectifs et le fonctionnement de SOCIEUX+ et promouvoir ses services sur la base de leurs connaissances, dans la mesure du possible.

Les expertes et experts s'acquittent de leurs fonctions dans le pays partenaire d'une manière qui soit pleinement conforme et respectueuse des institutions locales, des politiques et des comportements culturels. Elles ou ils adoptent un comportement approprié envers leurs homologues locaux.



Cofinancé par  
l'Union européenne

## À propos de SOCIEUX+

SOCIEUX+ Expertise de l'UE en protection sociale, travail et emploi est une facilité de coopération technique créée et cofinancée par l'Union européenne (UE), la France, la Belgique et l'Espagne. La facilité vise à améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

La facilité se focalise sur le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays partenaires, en promouvant la protection sociale, le travail décent et conduite responsable des entreprises. Elle soutient également les institutions publiques dans le renforcement de leur capacité à se conformer aux directives de l'UE et aux législations des États membres sur le devoir de vigilance en matière de durabilité des entreprises.

SOCIEUX+ s'adresse aux autorités publiques des pays partenaires responsables du travail, de l'emploi et de la protection sociale, ainsi qu'aux partenaires sociaux, y compris les organisations d'employeurs et de travailleurs impliquées dans le dialogue social. Ces entités sont encouragées à demander la coopération technique de SOCIEUX+.

Les activités menées par SOCIEUX+ sont axées sur la demande, de courte durée et reposent principalement sur la coopération entre pairs, entre expert.e.s des États membres de l'UE et des pays partenaires.

SOCIEUX+ est mis en œuvre par un partenariat composé d'Expertise France (chef de file du partenariat), France Travail, le Service public fédéral Sécurité sociale de Belgique à travers la Coopération belge internationale en protection sociale (BELINCOSOC), l'Agence belge de développement (Enabel), et la Fundación para la Internacionalización de las Administraciones Públicas (FIAP) d'Espagne.

Plus d'informations : [www.socieux.eu](http://www.socieux.eu)



SOCIEUX+ est mis en œuvre et cofinancé par

Partenariat dirigé par

